

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15/05/2017

Dossier complet le :

31/07/2017

N° d'enregistrement :

2017-005165

1. Intitulé du projet

Rechargement d'entretien d'une partie des plages dites du Sardinal et de la Jetée au moyen de sables dragués à l'entrée du port de Canet-en-Roussillon.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SILLAGES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

PORTES Jean-Marie - Vice-président

RCS / SIRET

3 3 8 | 1 5 8 | 4 0 5 | 0 0 0 | 2 | 1

Forme juridique

Société Publique Locale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
13°) Travaux de rechargement de plage	Note : le rechargement est voisin et consécutif à une opération de dragage de l'avant-port de Canet-en-Roussillon. Cette opération de dragage n'est pas soumise à examen au cas par cas dans la mesure où, au regard de la rubrique 25°, la teneur des sédiments est inférieure aux seuils de référence N1 et N2, la zone de dragage est située à plus de 1 km des premières zones conchylicoles, la quantité draguée au cours de douze mois consécutifs est inférieure à 500 000 m3 (de l'ordre de 10 000 m3).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à mener des opérations de dragage de l'avant-port et l'extérieur-port de Canet-en-Roussillon et à un rechargement pour entretien des plages voisines du Sardinal et de la Jetée. Ces deux opérations sont liées par leur proximité et l'intérêt commun, les sédiments, à dominante sableuse et sans polluants, étant adaptés au rechargement de plages. Le projet consistera à mener des opérations de dragage/rechargement sur 3 ans avec un renouvellement possible durant 10 ans par campagnes pouvant avoir lieu soit en Mai-Juin, soit en Septembre-Octobre (avant ou après la pleine saison touristique et en accord avec le club de plage existant sur la Plage du Sardinal).

L'opération de dragage concernera entre 10 000 m3 de sédiments dragués à chaque campagne. Les opérations de dragage se déroulent dans l'avant-port et aux abords immédiats de l'extérieur port. La majeure partie des sédiments (plus de 90 %), sont situés aux abords immédiats des môles, à l'extérieur du port. Le dragage sera effectué par drague aspiratrice avec refoulement hydraulique directement sur les plages de rechargement par conduite semi-immersée et/ou ancrée sur les digues.

Les terrains d'assiette de l'opération de rechargement sont les plages (hors cordon dunaire) et espaces intertidaux des deux plages les plus proches du port : Plage du Sardinal sur 300 m entre la digue Nord du Port et le poste de secours et Plage de la Jetée en contrebas de la digue Sud du Port. Ce sont deux plages en lien direct avec l'urbanisation, le port et le camping "Brasilia"; il s'agit par conséquent de plages fréquentées. Le sable refoulé sera mis en place au chargeur sur une surface d'environ 2 ha. Une partie du sable dragué pourra également servir dans le cadre de la restauration dunaire au Nord du poste de secours (demande d'autorisation en cours dans le cadre d'un autre dossier).

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à un double objectif :

- pérenniser et sécuriser le transit des bateaux par la passe d'entrée du Port de Canet-en-Roussillon : celle-ci s'ensable du fait du transit sédimentaire Nord-Sud ;
- restaurer et entretenir les linéaires des plages du Sardinal et de la Jetée dans les secteurs soumis à érosion (proche des digues du Port).

Les sédiments à draguer ont fait l'objet d'un repérage bathymétrique, d'une analyse de la granulométrie et de la teneur en contaminants. Ces sédiments sont composés de sables et graviers à plus de 93% et ne comportent aucun contaminant (très inférieurs aux seuils N1). Ils proviennent majoritairement de la plage du Sardinal.

La proximité des lieux d'opération et la compatibilité des sables amènent naturellement à combiner l'opération de dragage puis l'opération de rechargement en un seul projet mené en continuité ; le sable peut être directement refoulé pour mise en forme sur les secteurs de plage concernés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pour chacune des campagnes, l'opération de dragage concernera environ 10 000 m³ de sédiments. Chaque campagne annuelle durera environ 3 semaines dont 1 semaine de préparation, 1 semaine de travaux et 1 semaine de repli.

Les terrains d'assiette de l'opération de dragage sont l'avant-port et les abords immédiats de l'extérieur port. La majeure partie des sédiments (plus de 90 %), sont situés aux abords immédiats des môles, à l'extérieur du port. Le dragage pourra être effectué avec les moyens techniques classiques : drague aspiratrice munie d'un désagrégateur limitant la turbidité et refoulement hydraulique directement sur les plages de rechargement par conduite semi-immersée et/ou ancrée sur les digues. La phase maritime durera environ 1 semaine. Pendant la durée des travaux, le chantier maritime (dragage, canalisations) sera signalé par bouées et feux clignotants et les usagers informés par AVURNAV (Avis Urgent aux Navigateurs).

Les terrains d'assiette de l'opération de rechargement sont les secteurs de la Plage du Sardinal et de la Plage de la Jetée les plus proches des digues du Port. Ces deux plages et zones de baignade associées seront fermées par Arrêté Municipal pendant la durée des travaux. Ceux-ci dureront environ 1 semaine conjointement aux opérations de dragage. Le sable refoulé sera mis en place au moyen de bulldozer, pelles ou chargeur. Des accès publics sont utilisables pour l'amenée des engins et du matériel nécessaires au chantier terrestre. Le matériel nécessaire (conduites, engins, etc.) sera stocké au sein de la zone portuaire à proximité du quai utilisé par la drague aspiratrice. Aucun matériel ne sera entreposé et aucun engin ne stationnera sur la plage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les espaces dragués permettront une circulation plus aisée des navires à l'entrée du port. La dynamique sédimentaire naturelle nécessitera de renouveler les opérations de dragage, celles-ci étant sollicitées sur 10 ans dans le cadre du dossier ex "Loi sur l'Eau".

La plage du Sardinal aura regagné en moyenne 20 m. Il peut être indiqué pour cette plage que son élargissement permet l'éloignement des usagers du cordon dunaire mis en défens, cet élargissement pouvant donc être considéré comme bénéfique pour les espèces fréquentant ce cordon dunaire (bien que seules une flore et une faune communes y aient été observés).

La plage de la Jetée aura regagné en moyenne 10 m facilitant sa fréquentation. Cette plage est aujourd'hui réduite dans certains secteurs à 5 m.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de l'article L.214-1 du Code de l'Environnement "ex. Loi sur l'Eau" pour les rubrique 4.1.2.0. (Travaux en contact avec le milieu marin) et 4.1.3.0. (Dragage)

Autorisation d'occupation temporaire et autorisation de circulation sur le Domaine Public Maritime au titre du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et de l'article L.321-9 du Code de l'Environnement.

Evaluation des incidences Natura 2000 :

- Complexe lagunaire de Canet - Saint-Nazaire à 1,4 km au Sud (ZSC et ZPS)

- Prolongement en mer des cap et étang de Leucate à 2,9 km au Nord (ZSC)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie des zones de dragage	~2,1 ha
Volume de sédiments dragués (par campagnes)	~10 000 m ³
Superficie de la plage du Sardinal avant travaux / après travaux	1,1 ha // 1,6 ha
Superficie de la plage de la Jetée avant travaux / après travaux	0,2 ha // 0,4 ha
Durée des travaux (par campagnes)	3 semaines
Montant prévisionnel des travaux	350 k€ HT

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 3° 2' 25" E Lat. 42° 42' 09" N

Port de Canet-en-Roussillon

(opérations de dragage)

Plage du Sardinal (Digue
Nord)

Plage de la Jetée (Digue Sud)

66140 CANET-EN-ROUSSILLON

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Canet-en-Roussillon
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Marin du Golfe du Lion
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Note : Le plan de prévention du bruit dans l'environnement dans les Pyrénées-Orientales ne concerne pas la commune de Canet-en-Roussillon
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Inondation et Mouvement de terrain (approuvé le 14/11/2016)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A plus de 1,4 km : ZSC Complexe lagunaire de Canet (FR9101465) et ZPS Complexe lagunaire de Canet-Saint-Nazaire (FR9112025) A plus de 3 km : ZSC Prolongement en mer des cap et étang de Leucate (FR9102012) A plus de 4 km : ZSC Complexe lagunaire de Salses (FR9101463)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les opérations de rechargement utiliseront l'intégralité des volumes dragués
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les opérations de rechargement sont dimensionnées sur les volumes de sédiments dragués
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les investigations printanières de terrain sur la plage du Sardinal révèlent un intérêt écologique classique pour le milieu arrière-dunaire. La plage de la Jetée, plage de sable nu, ne présente quant à elle aucune biodiversité à enjeux. Les opérations de rechargement étant effectuées strictement sur les plages de sable nu, sans aucun impact sur les milieux arrière-dunaires, par ailleurs délimités par des ganivelles, et sur une durée limitée, aucune incidence sur le milieu naturel n'est attendue. Au sein des espaces marins des zones de dragage, la bibliographie ne mentionne pas d'espèces protégées en particulier de Grandes Nacres ou d'Herbiers de Posidonies. Des investigations sous-marines sont prévues dans le cadre des autres dossiers réglementaires portant spécifiquement sur l'opération de dragage ("Loi sur l'Eau") pour garantir l'absence d'impact sur le milieu marin.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors de toute zone Natura 2000 et ne s'accompagne d'aucun effet indirect spécifique possible sur les zones les plus proches pouvant engendrer des perturbations, dégradations, destructions de la biodiversité existante.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans le périmètre du Parc Naturel Marin, en zone de vocation "Développement durable des activités socio-économiques dans le respect des écosystèmes". L'opération de dragage/rechargement dans sa participation au maintien des activités touristiques locales de baignade et de plaisance satisfait à cette vocation.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque d'inondation par submersion marine : les opérations de rechargement/entretien de la plage contribuent à mieux défendre l'arrière littoral. A l'échelle des risques littoraux, cette incidence positive reste cependant toute relative.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les sédiments dragués et rechargés ont fait l'objet d'analyses physico-chimiques démontrant un respect des seuils permettant de les qualifier, hormis pour l'aspect teneur en eau et en chlorures, de matériaux inertes.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls déplacements sont liés à l'acheminement de la drague aspiratrice (par mer) et des engins (par voie terrestre). Il s'agit donc d'opérations ponctuelles. Le lieu principal d'opérations terrestres sera la plage du Sardinal. Les engins effectueront un aller-retour quotidien le temps du chantier entre le secteur d'entreposage (zone portuaire) et la plage. La gêne occasionnée sera par conséquent ponctuelle.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions sonores seront celles des engins de chantier lors de la mise en place des sédiments dragués. Ces opérations seront conduites en dehors des grandes périodes de fréquentation touristique afin de limiter le nombre de personnes exposées aux émissions sonores du chantier. Ces nuisances sonores seront cependant limitées dans le temps (1 semaine d'opérations de mise en place des sédiments).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune odeur n'est attendue. Il est en particulier rappelé que les sédiments sont à plus de 93% constitués de sables plus ou moins grossiers. Les fractions vaseuses pouvant être sujettes à l'émission d'odeurs sont par conséquent très minoritaires. Les sédiments objet du projet sont par ailleurs exempts de polluants pouvant conduire à des émissions d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun moyen vibrant ne sera employé.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il n'est pas exclu que pour des questions de calendrier de travaux (adaptation aux conditions météorologiques par exemple), la mise en oeuvre des sédiments soit effectuée en période nocturne. Dans ce cas, la portion de plage en travaux fera l'objet d'un éclairage pour la sécurité des opérations. Cette incidence sera alors temporaire.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les sédiments seront mis en place "humides". Aucun envol de poussières d'importance n'est par conséquent attendu. Le cas échéant, les accès aux zones de rechargement pourront bénéficier d'un arrosage préalable à la circulation des engins. Les seuls autres rejets atmosphériques seront ceux, non notables des moteurs thermiques des engins. Les rejets seront limités et maîtrisés.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les seuls rejets liquides correspondent au ressuyage des sédiments dragués lors de leur mise en place. Ces eaux de mer rejoignent directement le milieu marin. Compte tenu de la qualité des sédiments, ce rejet ne s'accompagne d'aucune pollution et d'aucun risque pour la santé humaine.</p> <p>Les opérations de rechargement d'engins en carburant s'effectueront en-dehors de la plage, sur la plate-forme d'entreposage du matériel prévue à cet effet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun effluent n'est émis en phase travaux ou en phase d'exploitation.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun déchet n'est attendu.</p> <p>Il est en particulier rappelé que les opérations ne génèrent aucun matériau excédentaire.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas d'enjeux particuliers au titre du patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager. Le rechargement ne modifiera pas de façon notable cette portion de la côte.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'utilisation des plages sera interdite le temps des travaux (~3 semaines). Cette interruption d'usage ne constitue pas une modification pérenne des activités humaines. Le rechargement permet au contraire de pérenniser l'utilisation

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet est d'ampleur limitée en termes de volumes en jeu (10 000 m³), de qualité des matériaux (sables non pollués), d'emprise des travaux (distance entre les zones de dragage et de mise en oeuvre de sédiments de quelques centaines de mètres), de moyens nécessaires (engins "classiques"), de la localisation de la zone d'entreposage de matériel et de la durée (3 semaines). Cette ampleur limitée réduit de fait les impacts associés à ce type de travaux.

L'emprise du projet et de ses abords n'est concernée par aucune zone de sensibilité environnementale répertoriée. Seules les plages de sables nus, clairement délimitées par les ganivelles le cas échéant, sont retenues pour les travaux de rechargement évitant ainsi la zone à enjeu écologique que constitue l'arrière-dune (pour la plage du Sardinal). Aucun nouvel accès aux plages n'est nécessaire. Un balisage complémentaire aux ganivelles existantes sera installé et scrupuleusement respecté afin de compléter les mises en défens existantes.

Les périodes de travaux sont prévues en dehors des périodes de forte fréquentation touristique mais également à des périodes compatibles en termes de conditions de mer pour le dragage. Les impacts du chantier pour les riverains liés aux poussières pouvant être dégagées pour l'accès aux plages seront maîtrisés par arrosage préventif de l'accès. Les périodes de travaux respecteront les rythmes de vie des riverains afin de réduire les effets des nuisances sonores induites. Les travaux en période nocturne seront réduits à des cas exceptionnels (dégradations des conditions météorologiques nécessitant une accélération des travaux).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale. Tel que présenté précédemment, ce chantier est de faible ampleur. Les opérations sont conduites avec des moyens conventionnels sur des plages "urbaines" sans enjeu environnemental particulier.

Enfin, ce projet est déjà encadré par plusieurs autres procédures permettant la bonne information des instances décisionnaires.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Canet en Roussillon

le,

15 Mai 2017

Signature



Le Vice-Président

Jean Marie PORTES

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

